

2022

Manifestation d'intérêt Conseil d'administration du CSA



ABORIGINAL
SPORT CIRCLE



CERCLE SPORTIF AUTOCHTONE

2451, promenade Riverside

Ottawa, ON K1H 7X7

www.aboriginalsportcircle.ca

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS	2
UN MOT SUR LE CERCLE SPORTIF AUTOCHTONE	2
UN MOT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL.....	3
POSTES À COMBLER	3
CE QUE NOUS RECHERCHONS CHEZ LES CANDIDATES ET CANDIDATS	Error! Bookmark not defined.
COMPÉTENCES.....	4
ÉLIGIBILITÉ.....	4
INADMISSIBILITÉ	4
ATTENTES ENVERS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
PARTICIPATION AU CONSEIL.....	5
PARTICIPATION AUX COMITÉS.....	5
RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS	5
PROCESSUS DE NOMINATION.....	6
RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DES NOMINATIONS	6
ANNEXES	7
ANNEXE A – RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DU CSA	7
ANNEXE B – FORMULAIRE DE CANDIDATURE – ÉLECTION DE 2022 – CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	8

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS

Aux personnes qui envisagent de devenir membres du conseil d'administration du CSA

Au nom de notre conseil d'administration, de nos membres et du personnel de notre bureau national, merci de votre intérêt pour briguer un poste à notre conseil.

En 2021, le Cercle sportif autochtone (CSA) a célébré 25 années de mobilisation pour améliorer le bien-être des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis par le sport, l'activité physique et les loisirs.

Le CSA et ses organisations membres, les organismes provinciaux et territoriaux de sport autochtone, réussissent à mettre en place des programmes, des réseaux et des stratégies efficaces qui apportent des changements dans le sport, les loisirs, les systèmes et politiques de santé du Canada, afin que ces secteurs soient plus équitables envers les peuples autochtones et plus accessibles.

Nous espérons que vous poserez votre candidature et que vous vous joindrez peut-être à nous pour accomplir ce travail important.

Cordialement,

Rob Newman
Président, Comité des nominations, Cercle sportif autochtone

UN MOT SUR LE CERCLE SPORTIF AUTOCHTONE

Fondé en 1995, le Cercle sportif autochtone (CSA) est la voix nationale quant aux activités sportives, physiques et ludiques autochtones; il regroupe les intérêts des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Mission : Le CSA est une organisation nationale sans but lucratif formée de membres s'étant donné pour mission de soutenir la santé et le bien-être des peuples et des communautés autochtones par la participation à des activités sportives, physiques et ludiques.

Vous pouvez consulter la version intégrale de la mission et de la vision du CSA en suivant ce lien : [Mission et vision du Cercle sportif autochtone.](#)

Le CSA est un regroupement d'[organismes provinciaux/territoriaux de sport autochtone \(OPTSA\)](#) – les membres – qui oriente le Cercle et en détermine les priorités nationales. C'est est une organisation à but non lucratif, conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (L.C. 2009).

UN MOT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration (CA) est l'instance qui gouverne le CSA. Le CA est formé de huit (8) administrateurs et administratrices, dont une personne à la présidence et une autre à la vice-présidence. Ces deux personnes sont aussi des administrateurs.

La présidente ou le président est responsable de la supervision générale des affaires et des activités de la Société et dirige les réunions annuelles et spéciales de la Société ainsi que les réunions du Conseil. La présidente ou le président agit comme porte-parole officiel du CSA dans les enjeux publics ou les affaires de l'organisation. La présidence est un poste de confiance et, avec l'appui des administrateurs et administratrices, la personne qui occupe ce poste fournit l'orientation stratégique du Cercle par l'entremise du directeur général qui, en collaboration avec la cheffe des opérations (CO), supervise les activités du bureau national du CSA ainsi que les relations avec les membres et leur soutien.

La vice-présidente ou le vice-président sert de lien entre le conseil d'administration et tous les comités et veille à ce que les comités travaillent dans le cadre de leur mandat respectif. Cette personne peut aussi présider des réunions du Conseil.

Les administrateurs et administratrices sont des représentants de la gouvernance; ils siègent aux comités du Conseil et fournissent leur expertise et leurs opinions sur les sujets qui intéressent le Conseil et l'organisation.

Toutes ces personnes peuvent être appelées à exécuter d'autres tâches déterminées par le Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL

Rob Newman.....	Président.....	(2021 – 2023)
Janice Forsyth.....	Vice-présidente.....	(2020 – 2022)
Brendon Smithson	Administrateur	(2020 – 2022)
Cheryl McCallum	Administratrice	(2020 – 2022)
Edward (Sonny) Albert	Administrateur	(2021 – 2023)
Charly Buyck.....	Administratrice	(2021 – 2023)
Robert (Bobby) Henry	Administrateur	(2021 – 2023)
Angella Pinay.....	Administratrice	(2021 – 2023)

Vous pouvez consulter sur le site Web du CSA [la biographie](#) de chacune de ces personnes.

POSTES À COMBLER

Les personnes intéressées à occuper un poste au sein du conseil d'administration peuvent manifester leur intérêt envers les postes suivants :

- Vice-présidence – mandat de 2 ans (2022 – 2024)
- Poste d'administrateur – mandat de 2 ans (2022 – 2024)
- Poste d'administrateur – mandat de 2 ans (2022 – 2024)

Le mandat des personnes élues commence officiellement dès la fin de l'Assemblée générale annuelle du CSA, qui aura lieu cette année le 24 septembre 2022.

VOUS, CANDIDATE OU CANDIDAT

Une administratrice ou un administrateur doit être bien renseigné sur les questions organisationnelles, revoir tout le matériel pertinent et participer activement aux délibérations du CA et/ou des comités. Voir le règlement administratif à l'annexe A.

Idéalement, le candidat ou la candidate doit avoir vécu des expériences comme personne autochtone et avoir des connaissances au sujet des sports et des activités physiques autochtones, particulièrement en ce qui a trait au développement des jeunes et des communautés. Elle ou il doit aussi avoir une expérience concrète d'au moins une des compétences de la liste qui suit.

COMPÉTENCES

- Connaissance du système de sport et d'activité physique autochtone et non autochtone au Canada
- Expérience dans au moins un des domaines suivants :
 - Gouvernance
 - Leadership comme cadre
 - Gestion des risques
 - Finances/comptabilité/services bancaires
 - Relations intergouvernementales
 - Collecte de fonds/source de revenus
 - Leadership national sans but lucratif
 - Gestion des ressources humaines
 - Droit, en particulier droit autochtone
 - Élaboration et analyse de politiques
 - Recherche et développement
- Autres éléments pris en compte :
 - Capacité de parler et de communiquer en français, en anglais et/ou dans une langue autochtone
 - Le CSA soutient l'équité et la diversité et accueille avec plaisir les candidatures de femmes, de personnes handicapées, de toute orientation sexuelle ou identité et expression de genre.
 - Comme nous sommes une organisation autochtone, la préférence sera accordée aux candidates et candidats autochtones qualifiés.

ÉLIGIBILITÉ

Une personne qui pose sa candidature doit :

- a. Avoir au moins dix-huit (18) ans et résider au Canada
- b. Avoir la capacité de contracter selon la loi,
- c. Ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal du Canada ou d'un autre pays
- d. Être en bonne situation financière (ne pas avoir fait faillite)
- e. Ne pas avoir de dossier criminel ni de poursuite au civil pour fraude

INADMISSIBILITÉ

- a. En vertu de notre Règlement administratif, les administrateurs et dirigeants du CSA doivent être indépendants et n'occuper aucun poste rémunéré ou élu dans une OPTSA membre.

ATTENTES ENVERS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARTICIPATION AU CONSEIL

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre (4) fois par année, environ tous les trimestres, pour répondre aux besoins de l'organisation.

- 2 – Réunions régulières (affaires générales)
- 2 – Réunions spéciales (budget et audit)
- 1 – Assemblée générale annuelle

Il pourrait être nécessaire de tenir des réunions spéciales supplémentaires pour gérer les affaires de l'organisation et donner au personnel du CSA les directives dont il a besoin pour atteindre les objectifs stratégiques. L'AGA et certaines réunions spéciales pourraient se faire en présence des participants, ce qui pourrait exiger des déplacements.

Les réunions régulières du Conseil ont habituellement lieu en début de soirée ou en fin de semaine. L'heure peut varier, car les membres du CA peuvent se trouver dans des fuseaux horaires différents.

PARTICIPATION AUX COMITÉS

Il y a en ce moment quatre (4) comités actifs du Conseil d'administration. Ces comités aident à l'exploitation de l'organisation. On s'attend à ce que les membres du CA fassent partie d'au moins un comité.

- a. Gouvernance
- b. Finances
- c. Ressources humaines
- d. Développement du Conseil des aînés (comité ad hoc)

Chaque comité a un mandat particulier qui oriente son travail. Chaque comité fait rapport de ses activités au Conseil d'administration.

La fréquence des réunions des comités varie d'une fois par mois à une fois par trimestre, selon les besoins. Une réunion de comité dure habituellement de 1 à 2 heures et a lieu en début de soirée ou en fin de semaine.

Le Conseil peut voter sur une proposition régulière pour créer d'autres comités s'il le juge nécessaire.

RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

- Approuver les politiques et autres recommandations du CA, de ses comités et du personnel
- Superviser toutes les politiques du CA
- Promouvoir et maintenir des relations positives entre le CA, les comités, le personnel et la communauté dans son ensemble

- Fournir une orientation stratégique et un leadership à la direction générale et au personnel
- Siéger à des comités, notamment le comité de gouvernance, des finances, des ressources humaines et des programmes ou services
- Lire la documentation du Conseil et le matériel connexe avant les réunions du Conseil et des comités
- Revoir et approuver le budget annuel et les états financiers vérifiés
- Participer à l'évaluation annuelle du CA et du DG
- Représenter le CSA auprès des intervenants et agir comme ambassadeur de l'organisation

PROCESSUS DE NOMINATION

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une trousse de candidature remplie au comité des nominations au plus tard le mercredi 24 août 2022, à 17 h (heure de l'Est). Veuillez consulter le formulaire de candidature à l'annexe B.

Une trousse de candidature remplie comprend :

1. Le formulaire de candidature – élection de 2022 – CA du CSA (Annexe B)
2. Un curriculum vitae mis à jour (CV)
3. Deux lettres de recommandation approuvant cette candidature (1 personnelle ou professionnelle et 1 d'un OPTSA membre)
4. Une déclaration de disponibilité pour faire une présentation de 3 minutes à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra virtuellement.

Le comité des nominations passera en revue chaque dossier de candidature et le présentera au CA pour approbation. Les dossiers de candidats éligibles seront distribués aux membres avant l'AGA.

L'élection aux trois (3) postes se tiendra le 24 septembre lors de l'assemblée générale annuelle des membres qui se tiendra virtuellement. Les électeurs seront les délégués de chaque organisation membre (1 par organisation).

En vertu du paragraphe 4.6 du Règlement du CSA, les administratrices et administrateurs en fin de mandat qui veulent être réélus n'ont pas besoin de fournir une trousse de candidature complète pour avoir le droit de se présenter aux élections. Ces personnes doivent cependant remplir le formulaire de candidature (sans déclaration d'intérêt, CV ni lettres de recommandation) et préciser si elles sont en mesure de faire une présentation de 3 minutes.

RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DES NOMINATIONS

Le comité des nominations nommé par le CA doit :

- Établir le processus de nomination
- Revoir chaque trousse de candidature pour s'assurer que rien n'y manque
- Confirmer l'éligibilité des candidates et candidats
- S'assurer que les membres reçoivent des profils de candidates et candidats éligibles

ANNEXES

ANNEXE A – RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DU CSA

Un exemplaire du Règlement administratif (en anglais) se trouve sur le site Web du CSA – [ASC Bylaws](#)

ANNEXE B – FORMULAIRE DE CANDIDATURE – ÉLECTION DE 2022 – CONSEIL D'ADMINISTRATION



**CERCLE SPORTIF AUTOCHTONE
FORMULAIRE DE CANDIDATURE – ÉLECTION DE 2022 – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le formulaire doit parvenir au CSA au plus tard le 24 août 2022, à 17 h (heure de l'Est)

Poste recherché : Les candidates et candidats peuvent demander d'occuper les deux postes. L'élection à la vice-présidence se fera en premier; elle sera suivie immédiatement à l'élection des administrateurs et administratrices. Les personnes qui cochent un seul poste seront prises en considération pour ce poste uniquement.

Vice-présidence

Administrateur ou administratrice

Nom du candidat ou de la candidate : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Autodescription (facultative) :

a) Habiletés langagières

À part l'anglais, maîtrisez-vous une autre langue (lecture, écriture, conversation)?

Oui Non

Si « Oui », quelle(s) autre(s) langue(s) : _____

b) Genre

Choisir le genre auquel vous vous identifiez :

Femme Homme Fluide, non binaire, bi spirituel Je préfère ne pas répondre.

c) Identité autochtone

Vous identifiez-vous comme membre d'une Première Nation, Métis ou Inuit?

Oui Non Je préfère ne pas répondre

Si « Oui », choisir à quoi vous vous identifiez :

Première Nation Métis Inuit

Déclaration d'intérêt : Veuillez décrire pourquoi ce poste vous intéresse et les expériences qui vous seraient utiles si vous occupiez la vice-présidence ou un poste d'administrateur du CSA. Voir à la **page 4** la liste des compétences qui aideront à remplir cette section (**maximum : 500 mots**).

Signature : _____

Date : _____

Liste de vérification –Candidature :

1. Formulaire de candidature rempli
2. Curriculum vitae
3. Deux (2) lettres de recommandation
4. Je suis libre le 24 septembre 2022 pour faire une présentation de 3 minutes : Oui Non
Si vous n'êtes pas libre, votre candidature sera tout de même étudiée, mais votre participation serait préférable.

Veuillez soumettre votre trousse de candidature remplie à :
Rob Newman, président du comité des nominations du CSA :

nominations@aboriginalsportcircle.ca

au plus tard le 24 août 2022, à 17 h (heure de l'Est)